

Édito du Maire

Vers des jours meilleurs !

Malgré la situation, nous avançons sur les projets que nous avons définis pour notre Commune.

Le budget 2021 a été voté et il s'inscrit dans la continuité des années précédentes avec la stabilité des taux d'imposition, ainsi que le maintien de la qualité des services à la population.

Grace à notre capacité d'autofinancement, nous pouvons financer en partie, un grand investissement, celui de notre Futur Restaurant Scolaire....

Sera aussi réalisé l'intégralité de l'aménagement intérieur de l'accueil de la Mairie, de l'Agence Postale Communale (A.P.C.), ainsi que le transfert de la Salle du Conseil Municipal au rez-de-chaussée de notre mairie.

Enfin, comme vous, je souhaite que très rapidement, nous retrouvions une vie normale et puissions à nouveau partager des bons moments...

En attendant, continuons à prendre soin de nous et des autres.

**Votre Maire,
Pierre Canesse**

FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE



Quoi de plus agréable que de vivre dans un cadre verdoyant, d'admirer la multitude de fleurs et de s'imprégner de leur parfum ...

C'est pourquoi la Municipalité va à nouveau y participer en fleurissant ses rues, ses bâtiments communaux

Pour atteindre ce « **Bien-être** », c'est l'affaire de tous et de chaque habitant de la commune. C'est pourquoi, nous vous proposons de participer au concours des « MAISONS et JARDINS FLEURIS »....

Inscription en mairie jusqu'au 18 juin 2021, en venant à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture.

Les participants peuvent s'inscrire dans l'une des 3 catégories suivantes :

Catégorie 1 : Jardins et maisons fleuris visibles de la rue, **Catégorie 2** : Jardins et maisons fleuris non- visibles de la rue (Prise de contact afin de pouvoir accéder à votre jardin), **Catégorie 3** : Balcons, façades

Afin de vous y préparer au mieux voici les critères qui seront retenus lors du passage du jury :

- L'originalité, le cadre végétal ou vue d'ensemble pour les piétons, les automobilistes, les cyclistes, les habitants ... ainsi que la recherche faite en matière d'associations végétales.
- La qualité de la floraison : aspect esthétique, harmonie des formes, couleurs et volumes.
- La quantité du fleurissement : aspect technique ; nombre de végétaux utilisés en rapport avec la taille du jardin ou de la façade.
- La propreté et les efforts faits en matière d'environnement immédiat.
- La pérennité du fleurissement : le jury se réserve le droit s'il le souhaite de repasser jusqu'à la fin de l'été, afin de juger du bon suivi et entretien du fleurissement présenté.

ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES



Les élections régionales et départementales auront lieu les 20 et 27 juin 2021.

Nouveau dispositif pour les procurations :

Il faut faire la demande sur maprocuration.gouv.fr et ensuite aller en personne en gendarmerie avec un justificatif d'identité et l'e-mail de confirmation du dépôt de la demande.


► Il est toujours possible de faire sa demande de procuration via le formulaire CERFA n°14952*02. Il suffit

de l'imprimer et de le remplir en gendarmerie sur présentation d'une pièce d'identité.

Cette année, chaque mandataire (personne ayant procuration pour quelqu'un) pourra avoir jusqu'à deux procurations.

Rappel : le mandataire doit obligatoirement être inscrit sur les listes électorales de la commune de SALOMÉ.

SUR VOS CALENDRIERS

- 2^e week-end de juin aura lieu la ducasse traditionnelle, place Louis Bocquet.
-  UEFA EURO 2020 du 11 juin 2021 au 11 juillet 2021
- Samedi 19 juin 2021 : Fête de la musique, place Bocquet de 16h à 22h.
- Dimanche 20 juin 2021 : Fête des pères.
- Dimanche 20 juin 2021 : 1^{er} tour des élections Régionales et Départementales (de 8h à 12h)
- Lundi 21 juin 2021 : Été, c'est le jour le plus long de l'année.
- Dimanche 27 juin 2021 : 2^e tour des élections Régionales et Départementales. (de 8h à 12h)
- Notre braderie annuelle devrait se dérouler le samedi 12 juin selon les modalités habituelles, si la préfecture nous y autorise....



DÉCHETTERIE

La période estivale arrivant, nous allons être amenés à faire du jardinage, des tontes, du bricolage...

Pensez à déposer vos déchets à la déchetterie de Marquillies.

Coordonnées :

Rue du Faulx à Marquillies

Ouverture :

Le lundi de 9h00 à 19h00

Du mardi au samedi de 7h30 à 19h00

Le dimanche de 8h00 à 13h00

N'oubliez pas pour vous y rendre, de prendre votre carte de la déchetterie ou si vous ne l'avez pas encore pensez à faire votre demande au préalable sur internet. (Lien ci-dessous)

<http://www.esterra.fr/dechetterie-esterra.html>

Déchets acceptés



VACCINATION

Suite à l'élargissement de la cible vaccinale par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.), les personnes éligibles à la vaccination sont maintenant priées de prendre rendez-vous via les créneaux ouverts sur **Doctolib** et/ou de se déplacer jusqu'au centre de vaccination, **salle VOX** de la Bassée, où le centre a déjà effectué plus de 7500 vaccinations.

À compter du LUNDI 31 MAI :
Ouverture de la vaccination
à toutes les personnes de plus de 18 ans
(sans conditions)

Si vous avez un problème de déplacement,
appelez la mairie au 03 20 29 05 05

Covid-19 :
Se vacciner c'est se
protéger
Et c'est protéger les
autres.



LE PASS SANITAIRE



Disponible en format papier et numérique (via l'application Tous Anti-Covid), il sera utilisé pour accéder à des rassemblements ou des événements à partir du 9 juin 2021

Le pass sanitaire centralisera plusieurs documents relatifs à la Covid-19 :

- la preuve d'un test négatif RT-PCR ou antigénique ;
- le certificat de rétablissement de la Covid-19 ;
- le certificat de vaccination.

Les informations contenues dans cette publication sont susceptibles d'être modifiées selon l'évolution de la pandémie.